

Monsieur le Secrétaire Général,

Faisant suite à la réunion qui s'est tenue à l'Ucanss le 23 mars 2015 et celle à laquelle vous nous avez conviés le 13 avril, les organisations syndicales de praticiens conseils soussignées rappellent qu'elles tiennent à ce que, dans le contexte de regroupement actuel des Agences Régionales de Santé, au nom du principe général de l'égalité de traitement avec les autres catégories professionnelles sous conventions collectives, les dispositions du protocole d'accord Ucanss du 30 décembre 2013 relatif aux garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux s'appliquent également aux praticiens conseils sous conventions collectives exerçant leur fonctions en ARS.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en notre parfaite considération.



Pour le SNPDOS - CFDT
Dr Monique Mellat
Vice Présidente



Pour le SGPG - CFE-CGC
Dr René-Pierre Pignotti
Dr Sylvie Meisel
Secrétaires nationaux adjoints



Pour le SNFOCUS
Dr Yvonne Baudoin
Dr Edmée Bert